

Rodez, le 18 août 2025

**Echéancier de Mensualisation
de l'année 2025**

GALES ALEXANDRA

Références : 2790194022019 NN3B 46 255

Exp. MSA MPN 180 AV MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
100001

MADAME GALES ALEXANDRA
90 ALL DU TILLEUL DE PARAMELLE
46210 ST CIRGUES

Important : Si un prélèvement ne peut être effectué pour insuffisance de provision sur votre compte, son montant sera ajouté à la mensualité suivante.
En cas de deuxième incident de paiement dans l'année, vous perdrez le bénéfice de la mensualisation pour l'année en cours (article R.731-66 du code rural).

Madame,

Vos cotisations sociales personnelles de l'année **2025** sont prélevées mensuellement.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, le calendrier et le détail des montants prélevés sur votre compte bancaire N°FR76 1120 6000 8350 0109 7628 894
sous la référence RUM MD25196W120063829 et ICS FR48ZZZ124761

DATES DE PRELEVEMENT	MONTANTS PRELEVES*
10 Septembre 2025	638,74 EUR
10 Octobre 2025	638,74 EUR
12 Novembre 2025	638,74 EUR

*Le montant total des échéances s'élève à **1 916,22 euros** dont :

- 280,20 euros d'Assurance Accidents du Travail et maladies prof.
- 864,99 euros de Retraite Complémentaire Obligatoire.
- 171,00 euros de C.S.G non déductible.
- 484,02 euros de C.S.G déductible.
- 36,00 euros de C.R.D.S.
- 80,01 euros de formation professionnelle VIVEA.

Dès que le montant de vos cotisations de l'année sera établi, vous recevrez un bordereau qui précisera les modalités de prélèvement du solde éventuel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR